



Semaine spéciale du 4 au 8 mars 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription (même si l'élève ne participe pas) et paiement au secrétariat de l'EPCA d'ici le
vendredi 9 février 2024

| | |
|--|---|
| Nom | Prénom |
| Date de naissance | Classe |
| <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> majeur | <input type="checkbox"/> J'ai un AG de train <input type="checkbox"/> J'ai un abo pour la station de ski de Leysin |

Veillez cocher vos choix :

- Lundi 4 mars
- Mardi 5 mars [i] FCB2 et FCM2 : entraînement examen ICA
- Vendredi 8 mars [i] FCE2 : entraînement examen ICA
- Je ne participerai à aucune activité facultative et me rendrai au travail.

Les autres jours, l'élève se rend à l'école - selon les activités proposées - ou au travail.

Important : chaque participant s'engage à respecter les consignes de la Direction de l'EPCA et des enseignants de sport dont les noms figurent sur la feuille d'organisation.

| | | |
|--|----------------------|--|
| Timbre et signature de l'entreprise formatrice | Signature de l'élève | Signature du représentant légal (le cas échéant) |
|--|----------------------|--|

Montant de _____ versé au secrétariat le _____

L'élève peut demander une copie de ce document complété lors du paiement, à conserver comme quittance.

Si ce bulletin n'est pas rendu dans les délais, l'EPCA considérera que l'élève renonce aux activités proposées et se rend au travail. Une journée d'absence sera enregistrée et l'employeur sera informé.

L'EPCA n'effectuera de remboursements que dans un délai d'un mois, pour des raisons imprévues et justifiées telles que maladies, accidents, etc. (sur présentation d'un certificat médical). Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.